Le Ministre délégué
aux PME

PME: entrepreneurship et croissance

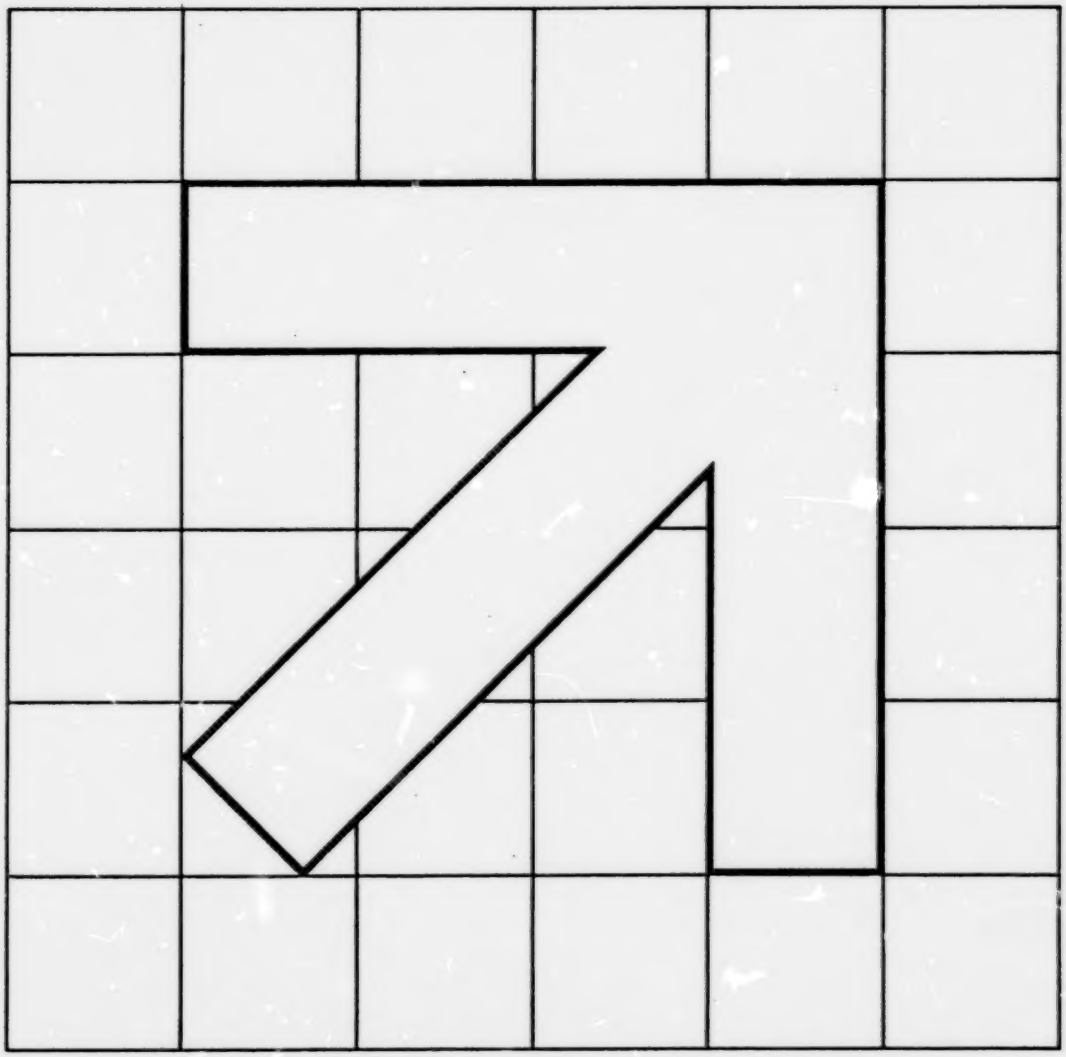

Québec

PME: ENTREPRENEURSHIP ET CROISSANCE

Le 2 décembre 1986, les québécois confiaient à M. Robert Bourassa un mandat clair: celui de redresser les finances publiques et de créer des emplois. Convaincu que la création d'emplois passe d'abord par le secteur privé, le Premier ministre nommait, pour la première fois au Québec, un Ministre délégué à la petite et moyenne entreprise.

Le mandat confié au Ministre vise à élaborer et à proposer au gouvernement des politiques destinées à favoriser les petites et moyennes entreprises, de voir à leur mise en oeuvre et d'en surveiller l'application.

De plus, le Ministre est également responsable de l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse et de mandats ad hoc qui lui sont confiés par le Conseil exécutif.

Au niveau des PME, le Ministre a entrepris une démarche articulée autour de trois points: une consultation auprès du milieu, la publication d'un état de la situation des PME au Québec et finalement la présentation de recommandations visant à améliorer l'environnement des PME.

1.0 TOURNÉE DE CONSULTATION

Puisque le mandat du Ministre délégué à la PME consiste à élaborer des politiques favorisant les petites et moyennes entreprises, il s'avérait essentiel, dans une première étape, que le Ministre prenne en considération les attentes et les revendications des gens de ce milieu.

De mars à juin 1986, le Ministre délégué aux PME, tient donc des séances de consultation dans toutes les régions du Québec. Des industriels, des représentants d'associations, d'institutions financières et du monde de l'enseignement y sont invités par le Ministre.

Il y a eu, lors de cette tournée, une cinquantaine de rencontres de consultation, dans plus de 20 régions du Québec, impliquant plus de 650 participants dont la majorité était composée de propriétaires et dirigeants de petites et moyennes entreprises. 150 entreprises ont été visitées, 84 associations ont été consultées tandis que 50 groupements ont été rencontrées.

La démarche a permis de cerner les problèmes auxquels ont à faire face les entrepreneurs québécois. La consultation a également démontré que la majorité des entrepreneurs du Québec partagent les mêmes vues lorsqu'il s'agit d'éliminer l'aide

directe, d'évaluer les programmes de subventions, de réduire la paperasserie et d'améliorer les régimes et les relations de travail. Dans toutes les régions visitées, et ce, sans exception, les entrepreneurs ont porté un jugement extrêmement sévère sur la Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST) qu'ils considèrent des plus néfastes pour le développement et la croissance des PME. On a également noté que les entrepreneurs des régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue de la Côte-Nord, de la Gaspésie et du Saguenay-Lac St-Jean ont des problèmes spécifiques qui demanderont des solutions qui tiennent compte des disparités régionales.

Cette tournée du Ministre délégué aux PME, a été accueillie favorablement par le milieu entrepreneurial québécois qui perçoit que le gouvernement est prêt à les écouter et à trouver des solutions qui favoriseront la croissance des entreprises au Québec. Les rencontres se sont donc déroulées dans un climat de confiance et sur un ton très positif.

Des commentaires soulevés lors des rencontres, il nous faut retenir que:

1) L'aide directe aux entreprises n'est pas une nécessité pour les PME.

2) L'allègement de la fiscalité des particuliers devrait être envisagée.

3) La paperasserie devrait être réduite.

4) La CSST devrait faire l'objet d'une réforme majeure.

5) La politique d'achat du gouvernement devrait être davantage adaptée aux besoins des PME.

6) La formation de main-d'oeuvre spécialisée serait un atout précieux pour faire face à la concurrence et qu'un rapprochement des milieux d'enseignement avec les entreprises est plus que souhaitable.

7) L'assistance dans les transferts technologiques, pour les PME, est essentielle eu égard aux adaptations vers les nouvelles techniques de production.

Conséquemment à cette première étape de la démarche ministérielle, plusieurs associations ont étudié de plus près les besoins des PME et ont soumis, à l'intention du Ministre, divers mémoires présentant leurs recommandations.

2.0 ÉTAT DE LA SITUATION

Le 6 novembre 1986, le Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises publie un document intitulé "Les PME au Québec, état de la situation". Ce document inédit est destiné à tous ceux et celles qui s'intéressent aux établissements de petite dimension et à leur environnement, il met en lumière l'importance économique des PME au Québec.

Le document sera revisé et enrichi à chaque année, de façon à devenir un outil privilégié de référence et de réflexion. D'ailleurs, l'édition 1987 est déjà en préparation en tenant compte des commentaires reçus de la part des milieux intéressés tels que les associations et groupements d'entreprises, les journalistes à vocation économique ainsi que les universitaires versés dans le développement de la PME.

Divisé en deux parties, le rapport traite dans un premier temps du rôle des PME dans le développement économique et, dans un deuxième temps, de l'environnement de l'entreprise.

2.1 Les PME et leur rôle dans le développement économique

Ce document propose deux définitions des PME, en fonction du secteur d'activité. Ainsi, pour le secteur manufacturier, la petite entreprise compte moins de 50 employés, la moyenne, de 50 à 199 employés et la grande, plus de 200 employés. Pour tous les autres secteurs, la petite entreprise est celle qui emploie moins de 50 personnes, la moyenne de 50 à 99 personnes et la grande, plus de 100 personnes.

Selon la définition adoptée, le pourcentage des PME au Québec s'élève à 99,3% du total des entreprises, soit 97,7% pour les petites et 1,6% pour les moyennes. En chiffres absolus, cela représente 153,950 PME au Québec en mai 1986, soit 151,410 petites entreprises et 2 540 moyennes entreprises. A la même date, il y avait 1 050 grandes entreprises au Québec.

De façon générale, le poids relatif des PME en nombre est, par contre, de beaucoup supérieur à la part des revenus qu'elles produisent dans l'économie québécoise. Ainsi, à partir des statistiques du ministère du Revenu du Québec pour l'année 1983, on constate que les revenus gagnés au Québec par les PME représentent environ 47% de tous les revenus gagnés par les corporations, soit près de 74 milliards de dollars sur un total de 156 milliards de dollars.

La situation comparée des PME au Québec, au Canada et aux Etats-Unis fait ressortir très clairement que l'importance des PME est beaucoup moins grande aux Etats-Unis, puisque la proportion de petits établissements n'y est que de 74,8%, comparativement à 99,3% au Québec et 94,1% au Canada. On retrouve aux Etats-Unis respectivement 12,3% et 12,9% de moyennes et de grandes entreprises, alors que ces taux ne sont que de 5,4% et 1,3% au Québec, et de 4,7% et 1,2% au Canada.

Au niveau de l'emploi, il y avait au Québec, en 1984, près de 909,500 personnes qui travaillaient dans les PME. L'importance de ces dernières à titre d'employeurs est donc considérable, puisqu'elles occupent 41,5% de tous les employés du secteur privé québécois.

Le rôle des PME est encore plus déterminant au niveau de la création d'emplois au Québec car elles constituent le seul groupe d'entreprises créateur net d'emplois. Plus précisément, les entreprises de moins de 20 employés représentent la seule classe d'entreprises à avoir contribué à l'augmentation nette de l'emploi, soit un accroissement net de plus de 175,400 emplois; si les autres groupes avaient enregistré la même performance, c'est de 755,368 emplois supplémentaires dont on aurait parlé au Québec plutôt que d'une perte de 116,226 emplois.

L'analyse confirme, d'autre part, la plus grande volatilité des emplois créés dans les entreprises de moins de 100 employés car la somme des emplois perdus lors de fermetures y est considérable: près de 250 000 en six ans contre un peu plus de 120,000 dans le cas des grandes et des très grandes entreprises. Même si la survie des petites entreprises apparaît plus aléatoire que celle des plus grandes, le bilan net des variations de l'emploi qu'on y relève montre que celles-ci contribuent de manière très positive à la croissance de l'emploi.

C) Fonctionnement de l'entreprise

Le développement des marchés et la compétitivité constituent des facteurs majeurs dans les causes de faillites d'entreprises. Or, pour progresser et même pour demeurer en affaires, les entreprises n'ont plus le choix: elle doivent modifier leur méthode de gestion et diversifier leur marché.

Premièrement, il est essentiel que nos entreprises améliorent constamment la qualité de leurs produits et services. En effet, la recherche de la qualité a pour conséquence naturelle une plus grande productivité ainsi qu'une amélioration de la compétitivité sur les marchés.

Les cercles de qualité ont souvent été présentés comme le moyen d'arriver à coup sûr à la qualité. Or, la pratique a démontré que pour être vraiment efficace, les cercles de qualité doivent faire partie intégrante d'une gestion de la qualité, sinon ils peuvent connaître de sérieux problèmes de survie.

Deuxièmement, le ralentissement de la productivité, un problème particulièrement préoccupant au Québec depuis les années 1970, a forcé les entrepreneurs à se préoccuper davantage de motivation des employés. A cet égard, la participation financière des salariés dans l'entreprise, formule expérimentée avec succès dans plusieurs entreprises québécoises, gagne de plus en plus la faveur des dirigeants de PME. Ils y voient là un moyen puissant pour améliorer la productivité et pour instaurer un climat positif entre la direction et les employés de leur entreprise.

Le gouvernement du Québec vient de faire un premier pas pour aider cette forme de participation des travailleurs en ajoutant aux Société de Placements dans l'Entreprise Québécoise, lors de son budget du 18 mai 1986, une nouvelle dimension permettant la constitution de SPEQ-employés. Ce programme permettra aux travailleurs et aux cadres d'obtenir une déduction additionnelle de 25% lorsqu'ils achèteront des actions de leurs entreprises.

Troisièmement, les PME ne sont pas assez sensibilisées aux avantages et aux possibilités de la sous-traitance. Au Québec, le marché de la sous-traitance est surtout concentré dans les industries des transports et de l'électricité. Le secteur de l'automobile à lui seul, offre un volume possible de $2 milliards en chiffre d'affaires pour les sous-traitants. Les sous-traitants québécois occupent seulement 29% de ce marché. La PME québécoise se doit de faire des efforts pour mieux se faire connaître des donneurs d'ordre si elle veut augmenter sa part du marché de la sous-traitance. A titre d'exemple, le déficit commercial du Québec pour le commerce des marchands de gros était d'environ 4,2 milliards de dollars en 1979 soit 90% de la valeur du déficit commercial du Québec pour l'ensemble du commerce.

Finalement, la valeur des produits exportés à l'étranger par les PME a crû à un taux annuel moyen de 14,2% au cours de la période 1975-1982, alors que dans l'ensemble, leurs livraisons ne progressaient que de 8,9% annuellement. Malgré cette bonne performance, les PME manufacturières québécoises n'ont toutefois pas été en mesure d'accroître leur part relative dans les exportations de l'ensemble du secteur manufacturier qui est passée de 8,2% en 1975 à 8,1% en 1982.

La libéralisation progressive des échanges, négociée dans le cadre du GATT et des pourparlers sur le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, contribuera à accentuer davantage la concurrence entre firmes. L'abolition des tarifs équivaut à mettre les entreprises de pays différents en concurrence directe les unes avec les autres. Dans cette perspective, les entreprises devront donc fabriquer des produits de qualité et développer leurs marchés sur les plans national et international.

D) Entrepreneurship

L'entrepreneurship ou l'esprit entrepreneurial sont des expressions généralement utilisées pour traduire le potentiel économique que représente la création d'une entreprise par une personne. Cette personne, c'est l'entrepreneur: il est indépendant et autonome; il est motivé par le goût du défi, le désir de réaliser une idée originale et l'espoir d'un profit intéressant.

L'entrepreneur est soit propriétaire d'entreprise, travailleur autonome ou à son propre compte. Selon les statistiques fiscales de 1982, il y avait au Québec 112 000 PME incorporées et 192 000 travailleurs autonomes ou à leur propre compte, lesquels étaient principalement des propriétaires d'entreprises (60%), des fermiers (16,5%) et des membres de professions libérales (16,2%). On estime donc qu'au total, en 1982 la force entrepreneuriale du Québec était constituée de 304 000 personnes, ce qui représentait 8,2% de tous les contribuables québécois.

Des 192 000 travailleurs autonomes ou à leur propre compte de 1982, 18,8% étaient des femmes et 14,6% des personnes de moins de 30 ans. Par ailleurs des données plus récentes (1985) nous permettent d'estimer à près de 29 000 le nombre de femmes propriétaires d'une entreprise individuelle et à plus de 31 000 le nombre de propriétaires-dirigeantes d'entreprises incorporées.

Enfin, le mode de fonctionnement des coopératives fait aussi prendre conscience à leurs membres de la force économique de leur milieu. C'est pourquoi le nombre croissant de coopérateurs devrait favoriser le développement de l'entrepreneurship chez plusieurs d'entre eux.

2.2 L'environnement de l'entreprise

A) Réglementation et paperasserie administrative

La réglementation a généralement pour effet d'imposer à l'entreprise une structure de prix et une forme de prestation de service. La PME, dont la petite taille exige une plus grande flexibilité dans l'utilisation des ressources pour demeurer concurrentielle à la grande entreprise est particulièrement affectée par la réglementation et la paperasserie.

Il est difficile de mesurer les coûts de la réglementation et de la paperasserie pour les PME. Selon les entrepreneurs québécois, interrogés lors d'une étude menée en 1986 sur la réduction de la paperasserie affectant la PME au Québec, le volume de la réglementation constitue en frein à la productivité étant donné les coûts importants qu'elle engendre, sous forme de perte de temps, d'argent et de flexibilité. Les résultats de l'étude montrent également que les entrepreneurs québécois ont de sérieux problèmes de communication avec les administrations gouvernementales.

Ce problème de communication n'est pas unique au Québec. Le gouvernement américain y a lui aussi été confronté. A cet égard, le geste le plus positif a été posé en 1976 lorsque le Congrès américain créa le Bureau du défenseur des PME (The Office of Advocacy). Cet organisme sert d'intermédiaire entre l'administration américaine et les PME. Le Congrès a franchi une autre étape en 1980 lorsqu'il promulgua la loi sur la flexibilité réglementaire (Régulatory Flexibility Act). Cette loi oblige les agences fédérales de réglementation à rédiger un document décrivant l'impact pour les PME de toute nouvelle réglementation.

Au Québec, ce n'est qu'en 1980 que le gouvernement adopte, suite aux pressions des associations patronales, une série de mesures devant résoudre une partie du problème de la réglementation et de la paperasserie. A la fin de 1985, le gouvernement du Québec manifeste à nouveau sa volonté de poursuivre dans la voie de la déréglementation en mettant sur pied un comité portant sur cette question, sous la présidence de monsieur Reed Scowen. Le rapport final du Comité a été déposé en juin 1986 et ses recommandations sont présentement à l'étude.

Enfin, la réglementation du travail au Québec constitue, selon les dirigeants d'entreprises, l'obstacle majeur à l'amélioration de la productivité des PME. Les législations encadrant les relations de travail sont nombreuses: la Loi sur les normes du travail, le Code du Travail, la Loi sur les décrets des conventions collectives, la Loi sur la santé et la sécurité au travail,.. La rigidité que cause cette réglementation engendre d'importants coûts internes, sous forme, entre autres, de salaires à payer, de cotisations à verser, de paperasserie à remplir et de répartition des tâches à respecter.

Les coûts d'application d'un règlement pris isolément sont généralement abordables pour les PME. Le problème vient surtout du nombre élevé de ceux-ci et des coûts globaux importants qu'ils entrainent, lesquels constituent un obstacle majeur à l'amélioration de la productivité.

B) Fardeau fiscal de l'entreprise

Le fardeau fiscal peut influencer de façon importante la capacité concurrentielle des entreprises. Au Québec, le fardeau fiscal des entreprises s'élevait à 6,9 milliards de dollars en 1985, dont 5,1 milliards de dollars provenaient, dans des proportions à peu près égales, des taxes à la consommation, des taxes foncières, de la tarification et de l'impôt des sociétés.

Depuis 1981, la structure fiscale du Québec diffère sensiblement de celle des autres provinces puisque le Québec a choisi d'imposer au même taux le rendement du capital, la masse salariale et les profits. Les taux d'impositions sur la masse salariale et sur le capital ont alors été réajustés à la hausse tandis que les taux d'impositions des profits ont été réduits de façon substantielle.

Cette structure s'avère relativement avantageuses pour les entreprises plus efficaces, qui réalisent des profits élevés, particulièrement pour celles du secteur manufacturier, mais devient plus lourde à supporter dans les périodes de récession ou de basse conjoncture économique.

Les travaux du ministère des Finances nous indiquent que, globalement, les entreprises québécoises supportent, à l'heure actuelle, un fardeau fiscal comparable à celui des entreprises ontariennes.

Par contre, lorsque les comparaisons sont faites uniquement sur les taxes sur la masse salariale, les entreprises québécoises peuvent paraître désavantagées par rapport à celles des autres provinces. Ceci s'explique par le fait que le Québec a choisi de faire porter une plus grande partie du fardeau fiscal des entreprises sur la masse salariale en contrepartie d'impôt sur les profits moins élevés. On notera cependant que l'entreprise québécoise est dans une situation concurrentielle favorable par rapport aux Etats américains étudiés.

La réforme fiscale américaine ainsi que la réforme fiscale annoncée dernièrement par M. Michael Wilson auront des impacts majeurs sur l'univers fiscal touchant les entreprises et, par le fait même, sur leur position concurrentielle. Le Québec n'aura d'autre choix que d'analyser dans son ensemble la structure de taxation des entreprises afin d'ajuster sa fiscalité dans les meilleurs intérêts du Québec.

C) Relations avec les milieux financiers

Pour assurer pleinement leur croissance, les PME doivent évoluer dans un environnement financier qui leur est favorable. Les différentes études sur les besoins de financement des entreprises révèlent que de façon générale, les PME disposent de sources appropriées de financement, autant à court qu'à moyen ou long terme.

Au 30 juin 1985, les PME québécoises avaient emprunté 9,7 milliards dollars auprès des banques et des caisses. Elles représentent donc un très gros marché pour les banques et les caisses, qui d'ailleurs ne ménagent pas leurs efforts pour les courtiser. Le développement des services aux PME fait dorénavant partie des priorités des institutions financières québécoises.

Enfin, le REA a contribué, en stimulant de façon importante la demande pour les actions de PME, à éliminer le manque à gagner des entreprises qui devaient souvent faire face à une baisse de prix lors d'une première émission d'actions, faute d'une demande suffisante.

2.3 Conclusion

Les années '70 ont été porteuses de changements qui ont bouleversé l'économie mondiale et qui ont transformé radicalement les conditions de compétitivité et des marchés. Cette nouvelle économie est caractérisée par une intensification telle de la concurrence, que les PME sont de plus en plus menacées sur leurs propres marchés. La volatilité technologique constitue également une menace importante pour les PME car les entrepreneurs n'y sont, pour la plupart, pas préparés.

Ces mutations ont eu des répercussions majeures au sein des PME québécoises. Les taux élevés des faillites au début des années '80 témoignent, ici comme ailleurs, de l'ampleur et de la rapidité des changements. Les PME sont de très importants employeurs au Québec et constituent une source appréciable de nouveaux emplois, dont un atout précieux pour l'économie québécoise. Pour ces raisons, les dirigeants d'entreprises doivent être sensibilisés à la nécessité d'adapter leurs produits, leur processus de production et leur stratégie de marketing à ce nouvel environnement.

3.0 RECOMMANDATIONS

Pour faire suite aux commentaires soulevés lors de la tournée de consultation à travers le Québec, à la remise de divers mémoires provenant d'associations et de groupements d'entreprises ainsi que des observations faites lors de la préparation de l'état de la situation des PME au Québec, le Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises prépare actuellement une série de recommandations concrètes en vue de favoriser l'environnement des PME.

Ce cahier de recommandations portera notamment sur la mise en place de mécanismes visant à minimiser, dans l'avenir, l'impact de la législation et de la réglementation touchant les PME ainsi qu'à prévenir l'augmentation de la paperasserie gouvernementale destinée aux entreprises. De même, ces recommandations viseront à améliorer la gestion des PME, à développer des incitatifs à la mise en marché des produits et services québécois sur les marchés intérieur et extérieur, ainsi qu'à favoriser la croissance économique par le biais de l'entrepreneurship.

4.0 CONFÉRENCE PME 87

Le Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises tiendra au printemps 87 une conférence PME afin de rassembler, pour la première fois au Québec, les dirigeants de PME à travers leurs associations et groupements.

L'objectif principal de cette manifestation est d'obtenir un consensus national sur les actions que doit prendre le gouvernement afin de stimuler le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises.

Le cahier des recommandations développé par le Ministre délégué aux PME sera donc soumis aux participants à cette conférence pour que ces dernières soient discutées et entérinées durant cette séance.

Il en va dans la démarche du gouvernement actuel d'être à l'écoute des divers intervenants économique pour stimuler l'économie et l'emploi, et ainsi mettre en oeuvre des actions positives et réalistes. Le Minstre délégué aux PME désire, par la tenue de cette conférence, poursuivre son mandat destiné à favoriser les petites et moyennes entreprises en s'inscrivant dans la démarche globale du gouvernement: croissance économique et création d'emplois.